

*Voorzitterschap: mevrouw Marion Lemesre, eerste ondervoorzitter.
Présidence : Mme Marion Lemesre, première vice-présidente.*

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE M. PAUL DELVA

**À MME CÉCILE JODOGNE,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE,
CHARGÉE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE
MÉDICALE URGENTE,**

concernant "les coûts, pour la Région de Bruxelles-Capitale, engendrés par la fermeture de quelques ambassades".

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État (en néerlandais).- *Nous avons en effet besoin de représentations à l'étranger qui font la promotion de la Région, et défendent ses entrepreneurs et ses habitants. Il est donc regrettable que le gouvernement fédéral ait décidé de fermer des postes diplomatiques qui abritent une représentation économique et commerciale. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation interfédérale.*

Le 19 décembre 2014, le Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères a communiqué par mail à Brussels Invest & Export la quinzaine de représentations diplomatiques et consulaires belges qui seraient fermées à l'étranger, et le 20 décembre, la liste complète était diffusée dans la presse.

Le 17 décembre, ayant eu vent de fermetures éventuelles, les responsables des trois agences

régionales de commerce extérieur avaient adressé un courrier au président du comité de direction du SPF Affaires étrangères déplorant l'absence d'échanges avec les Régions et de prise en compte de leurs intérêts dans l'analyse de l'utilité des postes diplomatiques et consulaires concernés.

(poursuivant en français)

En réponse, les responsables des trois agences régionales de promotion du commerce extérieur et de l'attraction des investissements étrangers ont été conviés à une réunion d'information avec le SPF (Service public fédéral) Affaires étrangères. Cette réunion a eu lieu ce lundi 9 février et poursuivait deux objectifs.

D'abord, le SPF Affaires étrangères a exposé sa méthodologie de fermeture, tenant compte des critères financiers - une économie de 9 millions d'euros à réaliser - et des critères liés à l'intérêt des postes.

Ensuite, l'impact que ces fermetures pourraient avoir sur nos représentations économiques et commerciales à l'étranger a été étudié. Les seules villes concernées où la Région de Bruxelles-Capitale dispose de bureaux économiques et commerciaux dans des chancelleries sont Lille et Cologne. Dans ces villes, les conséquences de la fermeture de la chancellerie sont essentiellement budgétaires, car l'ouverture de bureaux en dehors d'une chancellerie dans des pays de l'Union européenne ne devrait pas poser de problème diplomatique.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la fermeture des consulats généraux en question pourrait induire la perte du statut diplomatique de nos représentants sur place.

Dans les autres villes visées par des fermetures de missions diplomatiques et consulaires, la Région bruxelloise est représentée par des attachés économiques et commerciaux d'une des deux autres Régions. Pour ces postes, tout dépendra de la décision de leurs autorités de tutelle en fonction des conséquences diplomatiques et/ou financières de la fermeture pour leurs bureaux.

De notre côté, nous étudions les possibilités de relocalisation de nos bureaux à Lille et à Cologne en collaboration avec les deux autres agences

régionales qui y sont également représentées. En effet, dans ces deux villes, les représentations économiques et commerciales des trois Régions sont situées dans le même immeuble que la représentation consulaire belge, respectivement dans un hôtel particulier du centre de Lille et au sein de la Maison belge à Cologne. Récemment encore, j'ai pu constater combien cette dernière était dynamique et ancrée dans la vie culturelle de Cologne.

Une première estimation situe le coût de location d'un bureau commercial d'une superficie de 80m² à maximum 20.000 euros par an tant à Lille qu'à Cologne. Selon que le regroupement des trois entités fédérées sera confirmé ou non, ce coût pourrait être diminué, puisque des économies d'échelle seront réalisées grâce au partage des espaces communs et des salles de réunion. Des contacts sont en cours entre les agences des trois Régions afin de trouver un accord dans les meilleurs délais.

Il faut savoir que dans ces deux villes, les chancelleries étaient des propriétés de l'État et qu'en vertu de l'accord conclu avec l'autorité fédérale en 1994, les Régions n'y étaient redevables que d'un loyer symbolique. Cependant, des négociations sont en cours depuis plusieurs années pour revoir cet accord et autoriser l'autorité fédérale à exiger un loyer équivalent à la moitié d'un loyer de bureau local dans les chancelleries dont il est propriétaire. Il est donc déjà prévu de longue date que le coût de certains bureaux augmente.

S'agissant de Lille et Cologne, surtout si on maintient une localisation unique pour les trois Régions, les conséquences budgétaires sur Bruxelles seront assez facilement absorbées.